

DELIBERATION N° 86/06-15 - IMMEUBLE 13, GRANDE RUE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la décision du 21 Février 1985, portant cession d'un immeuble communal sis 13, Grande Rue.

L'acquéreur pressenti n'ayant pas pu donner suite à sa demande pour des raisons graves, la vente ne s'est pas concrétisée.

Un nouvel acheteur s'étant déclaré pour l'édification d'un commerce susceptible d'apporter une réelle animation du centre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle bâtie section AB N° 182, d'une contenance de 1 a 60 ca, sous forme de vente à réméré, pour un montant de 35 000 F à M. et Mme CHONE Louis.